



FRONT D'ACTION POPULAIRE EN RÉAMÉNAGEMENT URBAIN

180, boulevard René-Lévesque Est, local 105, Montréal (Québec) H2X 1N6
Téléphone : (514) 522-1010 • Télécopie : (514) 527-3403
Courriel : frapru@cooptel.qc.ca • Web : www.frapru.qc.ca/

**Pas de lutte au déficit à l'encontre des droits
et de l'accès à des services publics de qualité**

Mémoire présenté au Ministère des Finances du Québec

**Front d'action populaire en réaménagement urbain
(FRAPRU)**

17 décembre 2009

Une conjoncture particulière

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain est un regroupement de 130 organismes nationaux, régionaux et locaux. Le FRAPRU lutte depuis plus de trente ans en faveur du droit au logement et plus largement de l'élimination de la pauvreté et du respect des droits sociaux.

Cette année, la consultation menée par le ministre des Finances se déroule dans un contexte bien particulier.

La crise économique n'est même pas terminée que le Québec entre dans une autre crise, celle des finances publiques et de la volonté gouvernementale de revenir à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Cette obligation et celle de réduire graduellement le déficit d'ici cette échéance ont été inscrites dans la Loi 40 adoptée à toute vapeur dès la rentrée de l'automne à l'Assemblée nationale. Quatorze ans après le Sommet socio-économique de Lucien Bouchard, la population québécoise est à nouveau conviée à se serrer la ceinture en vue de l'objectif de déficit zéro. La voie privilégiée par le gouvernement est celle de compressions budgétaires totalisant 9,1 milliards \$ d'ici 2013-2014, de hausses de diverses tarifications, principalement des tarifs d'hydro-électricité, et d'une augmentation additionnelle de la Taxe de vente du Québec.

C'est dans cette conjoncture pour le moins défavorable que le gouvernement québécois doit présenter et financer son second Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le FRAPRU n'a pas caché son profond scepticisme sur les consultations que le gouvernement a menées à ce sujet de juin à décembre 2009. En aucun moment, le gouvernement n'y a-t-il reconnu ses responsabilités à l'égard du respect et de la protection de droits comme ceux de toute personne à un niveau de vie suffisant, à l'alimentation ou au logement et n'a-t-il affirmé sa volonté d'y consacrer les ressources financières nécessaires. Il en a plutôt appelé à la collaboration plus étroite avec des organismes philanthropiques comme la Fondation Chagnon, quitte à leur céder un droit de regard sur les politiques publiques de lutte contre la pauvreté. Il continue par ailleurs à se montrer totalement fermé à plusieurs revendications portés par les groupes de lutte contre la pauvreté, en particulier à celles relatives à un rehaussement significatif de toutes les prestations d'aide sociale et à la fin de la catégorisation discriminatoire des personnes à l'aide sociale.

Pendant ce temps, la crise économique est venu aggraver la situation déjà fragile vécue par une large partie des locataires. Au moment du recensement de 2006, au terme d'une longue période de croissance économique, 448 840 ménages locataires québécois consacraient plus que la norme de 30 % de leur revenu au loyer, dont 203 085 plus de 50 % et 87 075 plus de 80 %. Les pertes d'emploi et la baisse de revenu dues à la crise n'ont pu que gonfler ces chiffres. Nous en voulons pour preuve l'augmentation du nombre de causes pour non-paiement de loyer à la Régie du logement qui a atteint 46 818 en 2008-2009, ce qui représente une hausse de 2,5 % par rapport à 2007-2008 et de 5,1 % par rapport à 2006-2007. Nous en voulons aussi pour preuve l'augmentation de près de 8 % du nombre de personnes ayant eu recours aux banques alimentaires du Québec entre mars 2008 et mars 2009, augmentation qui aurait été encore plus spectaculaire si ces banques alimentaires n'avaient pas manqué de denrées à distribuer. L'aggravation du problème d'incapacité de payer des locataires survient par ailleurs au moment où la pénurie de logements locatifs se poursuit de plus belle dans la plupart des régions métropolitaines et des centres urbains du Québec.

Pas d'autres choix?

Dans son document de consultation pré-budgétaire, le gouvernement tente de nous faire croire que nous n'avons pas d'autres choix que d'accepter la logique du Déficit zéro d'ici 2013-2014 et le type de mesures qu'il propose pour atteindre cet objectif.

Avant d'en arriver à une telle conclusion, nous devrions cependant nous demander ce qui explique un tel retour au déficit qui, selon les prévisions du Ministère des Finances, devrait être de 4,7 milliards \$ en 2009-2010 et qui aurait atteint 11,3 milliards \$ en 2013-2014, si le gouvernement n'avait pas adopté les mesures prévues dans le budget de mars 2009 et s'il n'avait pas affiché sa volonté d'en adopter de nouvelles.

Il est évident que la crise économique y a grandement contribué. Elle a en effet entraîné une baisse des revenus du gouvernement, alors que ses mesures de relance de l'économie ont, elles, entraîné une hausse de ses dépenses. La crise n'est toutefois pas la seule responsable.

Ainsi, les baisses d'impôts que les gouvernements successifs du Parti québécois et du Parti libéral ont accordées à trois reprises au cours des années 2000 ont privé de manière récurrente le Québec de plus de 5 milliards \$ de revenus par année. Précisons que ce montant n'inclut pas le 1 milliard \$ du budget 2004-2005 que le gouvernement libéral a présenté à tort comme une réduction des impôts, mais qui consistait essentiellement en une hausse de l'aide aux familles et des primes au travail. Les 5 milliards \$ que nous évoquons consistent bel et bien en des réductions d'impôts qui, par définition, n'ont pas profité aux 40 % de la population qui étaient trop pauvres pour même payer des impôts, alors que les contribuables à plus haut revenu en étaient, eux, les grands gagnants. Ce manque à gagner fait aujourd'hui mal, très mal, aux finances publiques.

Il en est de même de la décision du gouvernement libéral de laisser passer l'occasion d'augmenter ses revenus annuels de 2,2 milliards \$ en récupérant les deux points de la Taxe sur les produits et services abandonnés par le fédéral. Cette réduction de la TPS ne s'est pas, sauf rares exceptions, soldée par une baisse équivalente des factures et n'a pas réellement bénéficié à la population. Si elle avait été décidée alors, une hausse de la TVQ n'aurait alors eu que très peu d'impacts négatifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, au cours des derniers mois, il ne s'est à peu près pas passé une journée sans que de nouveaux cas de collusion liée au financement des partis politiques ne soient rendus publics. Faute d'une enquête publique, il est impossible de mesurer l'ampleur et le coût exact de ces malversations dans l'attribution des contrats publics. Soulignons qu'il est pour le moins paradoxal d'entendre le même gouvernement nous affirmer qu'il doit retourner chaque pierre pour voir où trouver de l'argent pour lutter contre le déficit et en même temps refuser un exercice réclamé de toutes parts et qui pourrait lui permettre de réaliser des économies importantes.

Bien des sources d'inquiétudes

Justement, c'est d'abord en réduisant ses dépenses que le gouvernement Charest compte diminuer la taille de ses déficits et éventuellement en arriver au Déficit zéro. Le budget de mars 2009 a déjà prévu des compressions budgétaires de l'ordre de 869 millions \$ en 2010-2011, de 1,8 milliards \$

en 2011-2012, de 2,8 milliards \$ en 2012-2013 et de 3,9 milliards \$ en 2013-2014. Le tout a pour objectif de ramener la croissance annuelle des dépenses gouvernementales à 3,2 %. Même si le détail de ces compressions n'est pas encore connu, on peut craindre qu'elles aient des impacts sur la qualité des services publics.

Le gouvernement propose que le reste de l'effort soit fait du côté des revenus. Le budget de mars avait déjà identifié certaines mesures, principalement l'augmentation d'un point du taux de la Taxe de vente à compter du 1^{er} janvier 2011. Le document de consultation pré-budgétaire du Ministère des Finances, lui, envisage des moyens d'aller encore plus loin. **Il ne cache pas que les deux voies privilégiées sont la hausse de la tarification dans les services publics, en particulier celle d'Hydro-Québec, et une hausse additionnelle de la TVQ, supposément parce qu'elles seraient moins dommageables pour la croissance de l'économie qu'une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés.** La consultation en ligne menée par le Ministère des Finances décourage carrément les personnes qui seraient tentées de privilégier cette dernière option, alors qu'elle ne fait que ressortir les bons côtés de celles mises de l'avant par le gouvernement.

Au-delà du caractère démagogique et anti-démocratique de cette soi-disant consultation, ce qu'il faut retenir c'est que les moyens privilégiés par le gouvernement, soit la tarification et la taxation, représentent des **moyens régressifs d'augmenter les revenus**, parce qu'ils toucheront plus durement les populations à faible et modeste revenus que celles à plus haut revenu. C'est particulièrement le cas d'une éventuelle hausse des tarifs d'Hydro-Québec. Les plus grandes victimes en seraient les locataires qui habitent des logements mal isolés exigeant une consommation importante d'électricité. Le gouvernement nous laisse entendre que les ménages à plus faible revenu seraient épargnés, mais sans nous dire comment il s'y prendrait et sans nous expliquer à partir de quel revenu les ménages cesseraient d'être considérés comme pauvres et seraient pleinement mis à contribution...

À l'opposé, **même si la progressivité de l'impôt a régressé dans les dernières années, celui-ci représente néanmoins un moyen de mettre davantage à contribution les contribuables à haut revenu et les compagnies.** Or, c'est cette solution que le gouvernement rejette d'emblée.

D'autres avenues sont possibles

Le FRAPRU considère que le gouvernement doit emprunter d'autres avenues que celles qu'il semble d'ores et déjà décidé à prendre et ce, à l'encontre du bien commun.

Notre regroupement refuse tout d'abord de se plier au dogme du Déficit zéro d'ici 2013-2014.

Lors du Sommet socio-économique de 1996 où le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard avait fait avaliser son objectif de Déficit zéro, les groupes communautaires dont le FRAPRU avaient posé trois conditions qu'ils considéraient comme incontournables et qui, ajoutons-le, n'ont pas été respectées par l'ex-gouvernement:

- **Que l'objectif de Déficit zéro soit atteint principalement par une révision en profondeur de la fiscalité permettant un partage fiscal équitable entre tous les milieux, particulièrement les grandes entreprises et les contribuables à haut revenu;**
- **Que cet objectif n'implique pas de coupures de programmes résultant en une diminution des services à la population;**
- **Que cet objectif n'empêche pas la mise en place de politiques et de programmes permettant de s'attaquer plus efficacement à la pauvreté et de développer l'emploi.**

Ces trois conditions, le FRAPRU les reprend aujourd'hui, en y ajoutant une quatrième : **que cet objectif n'implique pas de hausses de tarifs de l'électricité résidentielle et des services publics, particulièrement des services de santé et des services sociaux, de l'éducation, des garderies, des transports publics et des logements sociaux.**

Le FRAPRU pense par ailleurs qu'il faut trouver des moyens qui permettraient d'assainir les finances publiques et surtout de financer plus adéquatement les services publics, les programmes sociaux et le plein respect des droits pour toutes et tous. Pour ce faire, il estime que **le gouvernement doit procéder dans les meilleurs délais à une révision en profondeur de la fiscalité visant à augmenter les revenus de l'État, à améliorer la progressivité du système fiscal et à permettre un partage plus équitable des contributions entre les particuliers et les sociétés, de même qu'entre les contribuables à faible et modeste revenus et ceux à plus haut revenu.**

Notre organisme est conscient que, comme province et partie d'une économie capitaliste mondialisée, le Québec dispose de contraintes dans la révision de sa fiscalité. Il dispose cependant de pouvoirs suffisants pour aller de l'avant avec certaines mesures, ainsi que pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin d'obtenir d'autres modifications.

Le FRAPRU propose donc quelques alternatives qui pourraient être immédiatement mises en application, de même que des pistes de réflexion en vue d'une éventuelle révision de toute la fiscalité

Des alternatives immédiates

1. Le FRAPRU recommande d'**ajouter au moins un palier additionnel d'imposition** aux trois qui existent présentement et qui s'échelonnent de 16 % à 24 %. Au début des années 1980, le Québec disposait de cinq paliers d'imposition dont le plus élevé atteignait 33 %. Il serait souhaitable de revenir à une telle situation ou à tout le moins de nous en rapprocher sérieusement, essentiellement en faisant contribuer davantage les contribuables à plus haut revenu.
2. Plusieurs déductions fiscales pourraient et devraient aussi être abolies ou réduites immédiatement.
 - C'est le cas de l'**inclusion partielle des gains de capital**. Selon cette disposition, seulement 50 % des gains de capital sont considérés imposables. D'après des données provenant du gouvernement québécois lui-même, en 2008, cette déduction a représenté une dépense fiscale totale de 855 millions \$ pour le gouvernement, soit 512 millions \$ dans l'impôt des particuliers

et 343 millions \$ dans celui des sociétés¹. Pourquoi les particuliers et les compagnies dont les gains proviennent d'activités spéculatives comme la vente d'immeubles ou d'actions jouissent-ils d'un tel privilège par rapport à ceux dont les revenus proviennent du travail? Le FRAPRU propose d'abolir cette déduction.

- Le FRAPRU recommande également de **diminuer la contribution maximale à un Régime enregistré d'épargne retraite (RÉER) et à un Régime de pension agréé (RÉA)**. Les cotisations non imposables sont présentement de 21 000 \$ dans le cas du RÉER et de 22 000 \$ dans celui du RÉA. Qui a les moyens d'investir de telles sommes dans un fonds de pension et d'échapper ainsi à l'impôt, sinon les contribuables à plus haut revenu? Les statistiques fiscales du gouvernement sont claires sur ce point. Durant l'année fiscale 2007, le montant maximal pouvant être placé dans un RÉER était de 18 000 \$. Or, la déduction moyenne pour un RÉER a été de 16 272 \$ chez les particuliers gagnant plus de 250 000 \$. Elle est descendue à 10 034 \$ chez les contribuables gagnant entre 100 000 \$ et 149 999 \$. Elle a été de 6 337 \$ chez ceux ayant des revenus se situant entre 70 000 \$ et 99 999 \$². Abaisser de moitié la contribution annuelle à un RÉER ou un RÉA ne toucherait donc qu'une petite partie des contribuables. Rappelons qu'en 2007, les RÉER ont privé le gouvernement québécois de revenus d'impôts de 2,5 milliards \$ et les RÉA de 2,6 milliards \$³.
 - Le FRAPRU propose également de **limiter la non-imposition des gains de capital réalisés à la vente d'une résidence principale**. Notre regroupement ne remet pas en question la pertinence de cette déduction. Il ne comprend toutefois pas pourquoi celle-ci s'applique peu importe le nombre de fois où elle est utilisée et le montant de gains qui est en cause. Il nous semblerait totalement raisonnable, par exemple, que la déduction ne puisse être utilisée qu'à un maximum de deux reprises et que les gains exemptés soient limités à un total de 200 000 \$ à vie. Soulignons qu'en 2008-2009, l'ensemble des programmes d'aide directe à l'habitation de la Société d'habitation du Québec a coûté 378,1 millions \$ au gouvernement du Québec⁴. Au même moment, la non imposition du gain de capital sur les résidences principales entraînait des dépenses fiscales de 1,3 milliards \$⁵. C'est 3,4 fois plus.
3. Du côté de l'impôt des sociétés qui ne comptait que pour 8,2 % des revenus autonomes du gouvernement québécois en 2008-2009 contre 37,5 % pour celui des particuliers⁶, des mesures immédiates pourraient aussi être prises. La première serait l'introduction **d'un impôt minimum sur les sociétés**, ce qui éviterait que près du tiers des grandes entreprises échappe totalement à l'impôt comme ce fut le cas en 2003. La Chaire d'études socio-économiques a déjà proposé un taux de 10 % à Québec et autant à Ottawa. Par ailleurs, Revenu Québec a évalué à 500 millions \$ en 2006 le

¹ Ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales, Édition 2008*, janvier 2009, p. VIII.

² Ministère des Finances du Québec et Ministère du Revenu du Québec, *Statistiques fiscales des particuliers, année d'imposition 2006*, février 2009, p. 45, 103 et 106.

³ Ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales, Édition 2008*, janvier 2009, p. VIII.

⁴ Société d'habitation du Québec, *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, p. 68

⁵ Ministère des Finances du Québec, *Dépenses fiscales, Édition 2008*, janvier 2009, p. VIII.

⁶ Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire*, mars 2009, p. J-4.

manque à gagner attribuable à **l'évitement fiscal des sociétés**. Tous les moyens doivent être mis en place pour empêcher de telles pratiques.

4. Si le FRAPRU s'oppose à une hausse générale de la Taxe de vente du Québec parce qu'elle serait régressive, surtout quand des biens de premières nécessités (par exemple, les couches, les vêtements et les chaussures) demeurent taxés, il serait par contre favorable à une **taxation beaucoup plus importante dans le cas des biens de luxe**, *a fortiori* s'ils sont polluants ou énergivores.
5. Le FRAPRU demande également de **hausser de manière importante les redevances sur les ressources naturelles**, comme les mines, les forêts et les eaux captées. Même si nous sommes totalement opposés à la marchandisation de l'eau, celle-ci est malheureusement déjà largement commercialisée. La moindre des choses est d'exiger des redevances plus adéquates sur celle-ci, tout en renforçant le statut juridique de l'eau pour la protéger plus adéquatement. Quant au cas des mines, il est flagrant. Selon le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, de 2002 à 2008, 14 des 22 entreprises actives du secteur minier n'ont versé aucune redevance au gouvernement. Toujours selon le Vérificateur, alors que le gouvernement aurait dû percevoir 2 milliards \$ sur les 17 milliards \$ de chiffres d'affaires réalisés durant cette période par l'ensemble des compagnies minières, il n'a en tout et partout reçu que 259 millions \$, soit un taux ridicule de 1,5 %!

Pistes de réflexion

Le FRAPRU estime par ailleurs que le gouvernement devrait réfléchir à d'autres pistes en vue d'une révision plus en profondeur de la fiscalité. Nous n'en citerons que deux.

Est-il normal que les propriétaires de logements locatifs puissent invoquer les mêmes dépenses (assurances, taxes, coûts du chauffage, de l'électricité et de l'eau, frais de gestion, frais d'entretien et de réparation, amortissement des dépenses d'amélioration des logements permettant d'en augmenter la valeur) à la fois pour réduire leurs revenus de location imposables et pour obtenir des augmentations de loyer à la Régie du logement?

Peut-on penser à l'imposition d'écotaxes sur les produits polluants, énergivores et dangereux pour la santé, sans que les personnes à faible et modeste revenus qui doivent souvent y avoir recours parce qu'ils sont moins chers, ne soient pénalisées?

Un développement qui profite à toutes et à tous

Outre l'équilibre budgétaire, la consultation menée par le Ministère des Finances veut aussi faire le point sur les grandes orientations économiques que doit privilégier le Québec en sortie de récession.

Le FRAPRU estime que plusieurs mesures à caractère social pourraient avoir des retombées économiques majeures. Elles permettraient en même temps d'assurer le respect de droits que le Québec a reconnus en adhérant en 1976 au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, comme celui à un niveau de vie suffisant, au logement et à l'alimentation.

Au niveau du logement

Au cours des cinq derniers budgets, le gouvernement libéral a prévu des investissements en logement social, ce que le FRAPRU a salué. Il n'a cependant pas encore répondu à une demande pressante portée par tous les organismes du milieu, des unions municipales et des villes aux organismes communautaires, soit **l'annonce d'un plan d'investissement sur cinq ans permettant de planifier le développement du logement social**. Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre Jean Charest avait pris un engagement à cet effet dans une lettre adressée à un organisme communautaire de son comté. Il s'était alors engagé à assurer « **la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3 000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers** ».

Non seulement cet engagement doit-il être respecté intégralement, mais le FRAPRU estime que le gouvernement doit aller encore plus loin, en faisant en sorte que le plan promis permette de faire face plus adéquatement à toute l'ampleur des besoins en habitation, en permettant **la réalisation d'un total de 50 000 logements sociaux au Québec**.

Notre organisme propose plus précisément le financement de :

- a) **20 000 logements coopératifs et sans but lucratif dans AccèsLogis**, ce qui assurerait la récurrence de ce programme et la planification des logements communautaires sur une plus longue période;
- b) **20 000 logements de type HLM réalisés en vertu d'un nouveau programme créé à cet effet** et ce, de manière à répondre en partie aux besoins des 39 075 ménages qui, au 31 décembre 2008, étaient sur les listes d'attente des Offices municipaux d'habitations, en moyenne depuis 40 mois ;
- c) **10 000 logements dans le cadre d'un nouveau programme d'acquisition de logements locatifs ne nécessitant pas de rénovations majeures**.

Les retombées économiques du logement social ne sont plus à démontrer, puisque construire ou rénover un logement, c'est utiliser des matériaux d'ici, créer des emplois notamment dans les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière, payer des taxes aux municipalités, etc.

En plus de la mise en place d'un tel plan d'investissement sur cinq ans, le FRAPRU propose que **le gouvernement annonce une fois pour toutes la récurrence des suppléments au loyer d'urgence qu'il a accordés depuis 2001 à des ménages devenus sans logis en raison de la pénurie de**

logements locatifs. Même si la durée de cette aide financière devait être limitée à un an, elle a depuis été prolongée année après année, non sans créer à chaque fois une angoisse chez les ménages à très faible revenu qui en bénéficient. Le FRAPRU estime que le gouvernement doit mettre fin à cette incertitude, en rendant les suppléments au loyer permanents et en faisant en sorte que ceux qui se libèrent en raison du départ des locataires puissent être utilisés pour venir en aide à d'autres ménages sans logis.

Le Plan d'action en itinérance que le gouvernement a rendu public le 14 décembre dernier prévoyait justement la « régularisation de la situation des personnes et familles ayant été sans logis au cours des récentes périodes de pénurie de logements et qui bénéficient d'une aide d'urgence sous forme de Supplément au loyer ». Assurer la pérennité de ces suppléments est la seule façon de le faire sans pénaliser d'autres ménages en difficulté.

À la fin de 2008, 2667 locataires recevaient toujours du supplément au loyer d'urgence pour une dépense gouvernementale totale de 12 millions \$.

Le budget doit également permettre **l'indexation des paramètres du programme Allocation-logement** qui sont pour l'essentiel demeurés les mêmes depuis sa création en 1997 (loyers maximum admissibles, plafonds de revenus visant à mesurer l'éligibilité à l'aide, montant maximum accordé) et au moins **commencer à étendre l'aide aux personnes seules et aux couples sans enfant de moins de 55 ans.**

Les **crédits accordés par le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour le soutien communautaire en logement social** devraient par ailleurs être augmentés de manière importante.

Au niveau de la lutte à la pauvreté

Le FRAPRU réclame enfin que le budget prévoit un financement adéquat pour le second Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour que celui-ci permette le plein respect des droits humains en cause.

Cela passe par des interventions dans plusieurs domaines. Nous en citerons deux qui nous semblent incontournables.

1. **L'abolition des catégories qui divisent les personnes assistées sociales sur la base de la présence ou non de « contraintes sévères à l'emploi », de même que le rehaussement de la prestation de base de tous les prestataires à un niveau suffisant pour couvrir les besoins essentiels.** Le gouvernement doit par ailleurs prévoir la reconnaissance financière des besoins spéciaux dans le cas de présence d'un handicap ou de problèmes graves de santé.
2. **L'adoption d'une politique gouvernementale sur l'itinérance** avec des budgets suffisants faisant en sorte que l'ensemble des ministères concernés adopte des mesures suffisantes pour la réduire et la prévenir dans des domaines comme le droit de cité, le revenu, le logement, l'éducation, la santé, ainsi que la reconnaissance et le financement adéquat des organismes communautaires. Le Plan d'action rendu public le 14 décembre n'a que très partiellement répondu à cette nécessité. Il faut aller beaucoup plus loin.